

Cette présente lettre est écrite **en réponse à un précédent courriel** vous ayant été envoyé la semaine dernière en date du 21 mai 2012. Dans ce courriel, les «*représentants légaux ainsi que les employé-e-s de l'AGECVM*» demandaient aux membres de l'Association de se conformer à la [Loi 78](#) dans le but d'assurer la pérennité de l'AGECVM (conformément à l'article 7.1 de notre [charte](#): « [...] Il (le Bureau exécutif) *est chargé d'exécuter les décisions de l'Association étudiante et veille à la continuité de celle-ci.* »).

Nous avons pris connaissance, à la suite de cet envoi, d'un certain malaise de la part de certainEs membres de l'AGECVM. Malgré une bonne intention, une interprétation trop large et subjective de cet article a pu être commise de notre part. Nous tenons donc à préciser qu'aucun mandat, que ce soit de l'Assemblée générale ni même du Bureau exécutif, n'allait dans le sens du contenu de ce message. Cette lettre semblait aussi être signée par l'ensemble de l'exécutif et des employé-e-s de l'association, alors que ce n'était nullement le cas. Malgré le fait qu'une des membres du Bureau exécutif n'avait pas été consultée, sa signature y était tout de même apposée. Par ces faits, on peut conclure qu'une **importante bavure procédurale a été commise de la part d'un certain nombre des membres de l'exécutif**. Ces dernierEs en prennent acte et, ce faisant, acceptent tout blâme qui puisse être fait envers eux-elles.

Rappelons que l'AGECVM fonctionne selon une logique de démocratie directe et de mandats impératifs. Dans ce sens, il n'y a que l'Assemblée générale qui dispose de pouvoirs décisionnels. Cela concerne autant l'envoi de courriel à l'ensemble de ses membres; des décisions de stratégie politique et la gestion de l'argent de ses membres. L'exécutif n'a pour seule et unique tâche que d'exécuter les mandats votés par l'Assemblée générale et de s'occuper de la bonne gestion des affaires courantes.

Même si ce n'est pas l'ensemble de ses membres qui soit fautif(ve)s, **le Bureau exécutif accepte en son nom l'erreur commise et prie les membres de l'AGECVM de bien lui pardonner celle-ci.**

Dans un autre esprit d'idée, nous vous invitons tous cordialement à la **prochaine Assemblée générale** qui aura lieu **mardi le 29 mai 2012 à 12h00 au gymnase du cégep**. Cette **AG SERA PARTICULIÈREMENT IMPORTANTE**, car on y adoptera la position officielle de l'AGECVM face à la Loi 78 ainsi que notre plan d'action pour la suite des évènements.

Solidairement,

Le Bureau exécutif (dans son ensemble)